



CHARB.

L'enseignement agricole

dossier

Effectifs de l'enseignement agricole : des évolutions qui interrogent

La revue de l'enseignement public, agricole et maritime

Enseignement technique - Enseignement supérieur
Formation professionnelle

Janvier 2015 • n° 368

snetap
FSU

Suivi des stages en entreprise : à chacun son rôle !

Dès la présentation des nouveaux décrets régissant les dérogations pour les travaux et les matériels dangereux, en octobre 2013, le Snetap-FSU avait dénoncé un désengagement de l'Inspection du travail et rappelé que les établissements scolaires n'ont pas de rôle de contrôle sur les entreprises ; le rôle de l'équipe éducative dans le domaine des stages est de nature purement pédagogique.

Mais le Snetap-FSU souligne aussi régulièrement que la baisse horaire dans de nombreuses disciplines, la suppression de postes, le manque de moyens de fonctionnement dans nos établissements rendent difficile la réalisation de nos obligations en terme de suivi pédagogique des stages.

La mise en application des textes

réglementaires récents dans les établissements montre maintenant que des dérives sont bien réelles et font peser sur les équipes une charge de travail supplémentaire qui n'est pas prise en charge et des responsabilités qui ne relèvent pas de leurs compétences.

Dans ces conditions, alors que les dérogations pour le matériel et les travaux dangereux sont délivrées pour 3 ans, la référence à une visite préalable du lieu de stage par des enseignants (note de service du 7 juillet 2014) n'est plus acceptable. En signalant à propos de cette pré-visite que "cette politique générale de prévention doit permettre le signalement à l'inspection du travail des problèmes rencontrés, dans le cadre des conditions d'emploi des jeunes" l'admini-

nistration fait clairement apparaître que cette visite avant l'arrivée du stagiaire n'entre pas dans le cadre normal des responsabilités des enseignants.

Le Snetap-FSU appelle donc les personnels à refuser l'organisation et la réalisation de ces visites préalables du lieu de stage et à renvoyer cette responsabilité aux services de l'Inspection du travail seuls capables de contrôler "les conditions de travail pouvant porter atteinte à la sécurité, à la santé ou à l'intégrité physique ou morale des personnes".

Le Snetap-FSU demande que la mise à jour de la note de service sur les stages en entreprise, nécessaire après la parution le 27 novembre 2014 du décret relatif à l'encadrement des stages, permette de reprendre et de corriger ces éléments.

Sommaire

n°368 • Janvier 2015

Actu 2

Suivi des stages en entreprise :
à chacun son rôle ! 2

Pour l'enseignement agricole
public, tous en grève le 3 février 2

Pourquoi le SNETAP est Charlie 8

**Dossier - Perte de caractère
et privatisation en cours
de l'Enseignement Agricole** 3

Les évolutions de l'enseignement
technique agricole par composantes
public et privé de la rentrée 2010
à la rentrée 2014 3

Les effectifs dans l'enseignement
supérieur agricole (ESA) 4

Les évolutions par voie de formation
et par secteur professionnel 5

Enseignement maritime :
un recrutement globalement stable 5

Les évolutions par voies de formation
et par secteurs professionnels 7

Edito 8

L'Enseignement Agricole est la revue du Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public - 251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15 - Tél. : 01 49 55 84 42 - Fax : 09 72 16 40 90 - www.snetap-fsu.fr - snetaf@snetap-fsu.fr - Responsable de la publication : Jean-Marie Le Boiteux - Coordonnateur de la publication : Arnaud Leroux - Maquette, mise en page et impression : Bordessoules Impressions - BP 42 - 17413 Saint-Jean-d'Angély Cedex - Dépôt légal : janvier 2015 - CCP 995-94 K Paris - Commission paritaire des papiers de presse 0613 S 06513. Ce numéro est imprimé sur papier 100% recyclé en France.

Pour l'enseignement agricole public

Tous en grève le 3 février

L'enseignement agricole, plus encore que l'éducation nationale continue de subir les conséquences des choix politiques et budgétaires. Après une rentrée 2014 qui a vu l'enseignement agricole public contraint de refuser des élèves, le budget 2015 voté à l'issue d'un débat raccourci et tronqué ne permettra pas plus, en 2015, au service public d'éducation de faire face à la demande sociale, notamment du fait de l'évolution démographique et de l'éleva-

tion souhaitable des qualifications. Dans l'enseignement agricole, ils ne seront même pas suffisants pour faire face au rétablissement d'une vraie formation des enseignants. Et, en ne prévoyant pas de créations d'emplois dans les catégories autres qu'enseignants, il va contribuer à une dégradation plus grande encore du service rendu aux usagers et des conditions de travail des personnels, comme l'avait déjà montré, en 2014 le contre-dossier de rentrée porté à la connaissance du Ministre par le SNETAP.

Dans le même temps, les conditions salariales se dégradent, notamment du fait du gel du point d'indice pour la 5^e année consécutive. Les cotisations sociales ayant augmenté au 1^{er} janvier, les rémunérations nettes sont aujourd'hui en baisse, alors que la plupart des prix sont en augmentation. Le pouvoir d'achat continue donc de se dégrader, poussant vers la paupérisation un nombre croissant d'agents publics.

Le SNETAP-FSU considère que, pour tous ces motifs, l'enseignement agricole public a toutes les raisons de se mobiliser et appelle donc l'ensemble des personnels à participer à la journée de grève du 3 février 2015.



Un supplément 4 pages "Élections en CAP et CCP 2014" est joint au bulletin.

Perte de caractère et privatisation en cours de l'Enseignement Agricole

A l'aune de l'écriture du 6^e schéma, le bureau national du Snetap-FSU a décidé d'en faire le bilan par l'analyse des évolutions des effectifs de l'enseignement agricole du 5^e schéma arrivé à son terme. Le cinquième schéma mettait l'accent sur la qualité de l'enseignement agricole, sur la nécessité de maintenir les grands équilibres et d'organiser des synergies entre les dispositifs de formations et les structures. Pour réaliser ces synergies, des partenariats et des mutualisations avaient été imaginés.

Ces choix guidés par les politiques libérales, avaient alors conduit le Snetap-FSU à formuler des amendements qui faute d'avoir été repris, avaient conduit sa délégation à voter contre.

Ce dossier entend porter des attentions particulières sur les évolutions produites dans chacune des composantes, des voies et secteurs de formation et tente d'apporter les explications à celles-ci.

Dossier réalisé par André Blanchard - Pascale Bozec - Serge Pagnier - Bruno Polack

Les évolutions de l'enseignement technique agricole par composantes public et privé de la rentrée 2010 à la rentrée 2014

Ces 5 dernières années, l'Enseignement Agricole a perdu 5070 élèves. Cette baisse trouve l'essentiel de son origine, dans les politiques éducatives de réduction des dépenses publiques, de contingentement des effectifs et par la réforme de la voie professionnelle ayant permis de faire l'économie d'une année de formation. L'Enseignement Agricole Public, après deux années de stabilité

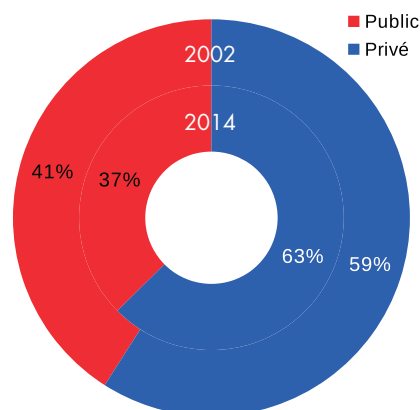
en 2010 et 2011 due notamment au double flux d'élève à l'entrée dans les classes de première puis de terminale du baccalauréat professionnel, a régressé à la rentrée 2012, puis retrouvé en 2013 un niveau comparable à celui de 2011. Il le doit au rétablissement de 200 emplois au budget suite au changement de majorité. Cependant, à la rentrée 2014, c'est de nouveau une baisse de 403 élèves due à une limitation des effectifs à l'entrée

et notamment dans quelques classes de seconde. Cette situation fait suite à un redéploiement d'emplois d'enseignants afin de satisfaire à la légitime titularisation de personnels de catégorie B et C. La même tendance pour les prochaines années scolaires pourraient se poursuivre sachant qu'aucun emploi nouveau ne permettra d'assurer l'accueil d'élève, la totalité de ceux-ci étant utilisée à la reconstitution du vivier d'enseignant et CPE en formation. L'enseignement privé en raison de la sortie du double flux des formations du baccalauréat professionnel SAPAT à la rentrée 2014 connaît une baisse de 4900 élèves.

Cette remontée positive de la part des élèves scolarisés dans l'EAP pour la deuxième année consécutive de 1 % puis de 0,9 % a fait l'objet d'un signalement par la DGER au CTEA du 27 novembre 2014. L'Enseignement Agricole Public ne se retrouve qu'à

Evolutions 2002-2014

Comparaison entre les secteurs public et privé



37,4% du total de l'enseignement agricole. Le compte n'y est pas sachant que plus de 4 points ont été perdus

entre 2002 et 2012 et que le budget 2015 ne permettra pas d'envisager de nouvelle capacité d'accueil.

Les effectifs dans l'enseignement supérieur agricole (ESA)

Un nombre d'étudiants en augmentation sans moyens supplémentaires

Les données sur les effectifs dans l'ESA sont plus difficiles à appréhender car le rapport annuel sur l'enseignement supérieur agricole qui doit être présenté au CNESERAAV* comme l'indique le code rural ne l'est plus depuis 2008. Malgré nos demandes répétées, la DGER ne le présente plus en prétextant qu'elle n'a pas les moyens humains pour le faire ! Ce n'est donc qu'au travers de données budgétaires ou statistiques disparates que l'on peut avoir, souvent tardivement, les données sur les effectifs dans l'ESA.

Les effectifs de l'année universitaire 2013-2014 sont de 9 765 étudiants dans les établissements publics.

Les autres formations correspondent aux licences professionnelles, masters,

doctorat, masters spécialisés, diplôme national d'œnologue (DNO), ...

En 4 ans il y a eu une augmentation de 4 % des effectifs avec principalement une augmentation de 13 % du nombre d'étudiants paysagistes et de 8 % des étudiants vétérinaires. Pour le cursus vétérinaire c'est principalement lié à l'augmentation de 17 % du nombre d'étudiants reçus aux différents concours depuis 2013. Si nous pourrions nous féliciter de cette augmentation du nombre d'étudiants dans ces filières où les étudiants ont une excellente insertion professionnelle, ces augmentations se sont faites sans moyens nouveaux et même avec diminution des subventions de fonctionnement et une très légère augmentation des personnels titulaires. Cela se traduit dans les établissements et notamment dans les écoles vétérinaires par une charge de travail accrue tant pour les enseignants que pour les personnels IATOS, ainsi la majorité des enseignants chercheurs dépasse leur service annuel d'enseignement sans aucune compensation financière.

Un enseignement privé qui accroît son influence comme dans le technique

L'enseignement supérieur agricole privé avait 5 645 étudiants soit 36 % des étudiants de l'ESA en 2011-2012 (dernière données statistiques connues). Les mêmes contraintes n'ayant pas été appliquées qu'au public, en 10 ans leur nombre a augmenté de près de 2 000 étudiants (49 % d'augmentation) et la part des étudiants dans l'enseignement privé a augmenté de 7 % (29 % dans l'ESA privé en 2002). Dans le même temps le nombre d'étudiants dans l'ESA public n'a augmenté que de 10 %.

Note

* Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire

Les évolutions par voie de formation et par secteur professionnel

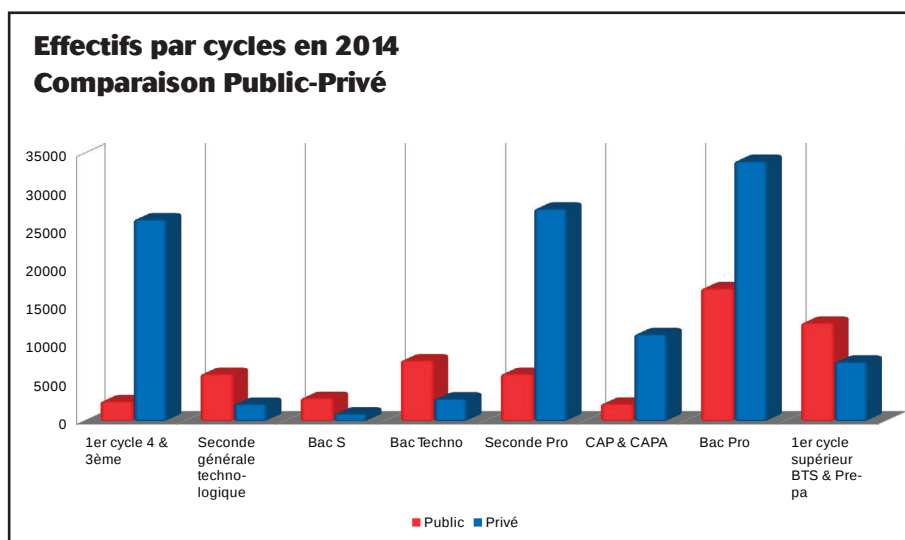
Évolutions par voie de formations

Une fluctuation des effectifs est à observer sur la période 2010-2014 entre les différentes voies de formation de l'enseignement agricole. Hors effet démographique, elle est le reflet des politiques budgétaires conduites et des réformes pédagogiques de ces dernières années.

Le Cycle collège des 4^e et 3^e de l'EA est en baisse de près de 2 000 élèves et

sion au niveau IV de formation à près de 22 000 élèves pour l'ensemble de l'Enseignement Agricole a permis d'augmenter le nombre de bacheliers.

Le second cycle général et technologique a subi une baisse par transfert au profit de la voie professionnelle. Cependant, une inversion de tendance s'est opérée à la rentrée 2014 avec une hausse de plus de 280 élèves dans les classes de seconde générale et technologique. Si elle devait se confirmer à la rentrée prochaine, elle augure peut être pour la rentrée 2015, à



affecte principalement l'enseignement privé (-1 773 élèves). L'Enseignement Agricole Public qui a perdu 14 de ces classes ces cinq dernières années, ne perd lui que 22 élèves mais l'effectif par classe est passé de 18,6 à 19,1. Ces fermetures obtenues très souvent sous le chantage n'ont permis que quelques redéploiements vers de nouvelles filières,

Les effectifs scolarisés de la voie professionnelle sont revenus à ce qu'ils étaient en 2008, pour s'établir à 92 706 pour l'ensemble de l'EA. La disparition des formations BEPA de niveau V a engendré un redéploiement d'une partie des publics précédemment accueillis vers des CAP et CAPA. Depuis 2008, 5 456 élèves supplémentaires suivent ces formations pour un total établi en 2008 à 13 595 élèves. Les effectifs de 29 320 élèves des formations BTA et baccalauréat professionnel sont passés après l'application de la réforme à 51 345 élèves. L'Enseignement Agricole Public accueille 17 341 de ces élèves soit 33,7% du total. Cette progres-

un retour à la situation antérieure de la voie technologique particulièrement affectée par l'attrait opérée par le baccalauréat professionnel en 3 ans. La série scientifique de l'EA a progressé de 200 élèves entre 2010 et 2014.

Le cycle supérieur court a progressé de près de 1 346 unités ces 5 dernières années et s'est établi à 20 417 étudiants. Les classes préparatoires étant restées stables, cette progression des étudiants de BTS et BTSA est imputable aux quelques ouvertures de classe mais principalement au nouveau flux d'élèves issus des classes de baccalauréat professionnel. Cette modification de l'origine des élèves entrant dans ces classes de BTSA interpelle sur la nécessité de prévoir des adaptations pédagogiques pour leur assurer la réussite au diplôme.

Évolutions par secteur de formation professionnelle

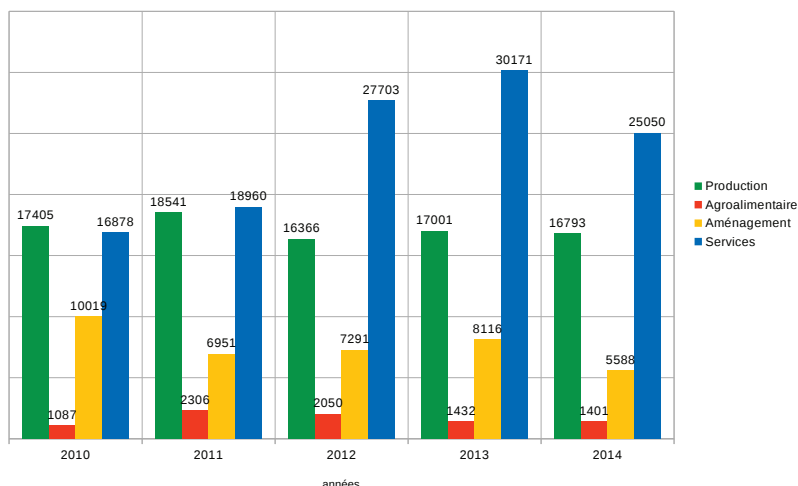
La réforme de la voie professionnelle et la mise en place du baccalauréat profession-

Enseignement maritime : un recrutement globalement stable

Depuis plusieurs années, le recrutement dans les lycées maritimes est globalement satisfaisant et même légèrement en hausse à la rentrée 2014. Alors que certaines filières professionnelles (notamment la Pêche et la Conchyliculture) connaissent des difficultés importantes, les effectifs globaux des 12 lycées maritimes sont restés relativement stables. Nous pensons que deux facteurs essentiels expliquent cette stabilité. D'une part, la Direction des Affaires Maritimes avait fait le choix ces dernières années de « sanctuariser » le budget de l'enseignement maritime, contrairement à ce qu'on a pu observer à l'Education Nationale et dans l'enseignement agricole où la suppression de nombreux ETP s'est traduite par des fermetures de classes, des regroupements de sections presque systématiques. D'autre part, l'ouverture de nouvelles classes de Bac Professionnel dès 2009 dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle et la décision in fine de la Direction des Affaires Maritimes de renoncer à une politique de spécialisation des établissements a eu un effet bénéfique, notamment pour les « petits » établissements. Enfin, la mise en place des deux classes de mise à niveau post-bac et les 4 nouvelles classes de BTS MASEN (Maintenance des Systèmes Electro-Navals) et PGEM (Pêche et Gestion de l'Environnement Marin) a naturellement contribué à cette légère hausse des effectifs.

Sur la rentrée 2014, plusieurs indices nous invitent à l'optimisme. Les effectifs dans les classes entrantes de 2^{nde} Professionnelle sont plutôt bons, notamment dans la filière Commerce et Electro Mécanicien Marine. Ils restent un peu justes dans les filières Pêche et Cultures Marines. Le recrutement est excellent dans l'option Plaisance dont le SNETAP-FSU avait justement défendu l'ouverture. La création d'une seconde classe, à côté de celle de Sète, serait pleinement justifiée. Autre satisfaction, il semble que le recrutement en première année de CAP Matelot, qui était tombé à un niveau très bas, reparte à la hausse. Enfin, le recrutement dans les nouvelles classes de BTS est relativement satisfaisant à l'exception du BTS MASEN de Fécamp (délocalisé au Havre !). Enfin les deux classes de post-bac n'ont pas fait le plein, sans doute en raison de l'annonce très tardive de leur création.

Effectifs par secteurs professionnels Baccalauréat professionnel 1^{ère} et terminale



nel ont profondément modifié les évolutions de ces principaux secteurs. La disparition du BEPA a mis en évidence une demande d'emploi de niveau V insatisfaite notamment dans les métiers de la production. A l'opposé, un développement de formation de niveau IV, dans des établissements ne proposant initialement que des formations de niveau V, a vu le jour.

Le CAPA, une offre de formation de niveau V

Peu présent en formation initiale scolaire avant la réforme de la voie professionnelle, le CAPA a augmenté sa capacité d'accueil de 50 % sur ces cinq dernières années. C'est un transfert d'un public d'élèves de BEPA qui ne souhaitaient pas ou n'étaient pas en capacité de suivre la formation en 3 ans du baccalauréat professionnel.

Deux incidences à cette évolution :

- un effectif par classe de CAPA ayant progressé de 3 points pour s'établir à 19,5 ;
 - la création de 283 classes portant leur nombre à 819 pour l'ensemble de l'EA.
- Évidemment, beaucoup moins présent à ce niveau de formation, le secteur public n'a ouvert que 69 classes de CAPA pour un total

de 143 contre 676 classes dans le privé.

Le baccalauréat professionnel en 3 ans, seul désormais au niveau IV !

Les derniers BTA et le bac professionnel en 2 ans après un BEPA ont laissé place en 2010 à une formation en 3 ans du baccalauréat professionnel. Le double flux d'élève généré par ce passage de 4 à 3 ans de la formation ainsi qu'une réforme effectuée en deux temps selon les secteurs professionnels, complexifient l'analyse des flux. 866 classes supplémentaires du baccalauréat professionnel (277 pour l'EAP) ont été ouvertes et leur nombre a été porté à 2260 pour l'ensemble de l'EA (963 dans le service public). Entre 2009 et 2014, l'effectif de 27 735 élèves en 1^{ère} et terminale du baccalauréat professionnel est passé au terme de cette rénovation de la voie professionnelle à 51 345. Cette variation importante du flux a conduit l'administration à déclarer que la rénovation de la voie professionnelle avait permis d'augmenter le nombre de bacheliers et d'élever le niveau de qualification. Aussi

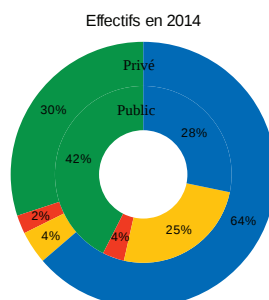
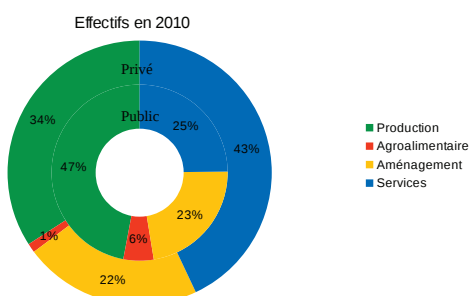
juste que peut être cette appréciation, son caractère n'est que quantitatif et ignore les abandons d'élèves en cours de formation notamment à l'issue des classes de seconde professionnelle et des classes de première. Les variations de 5 à 17 % de perte d'élèves entre les différentes classes du cycle, selon les secteurs professionnels et les composantes ont particulièrement affecté le secteur production et les composantes de l'EA dispensant leur formation selon un rythme approprié. Cependant, parce qu'il ne serait pas raisonnable de s'en tenir seulement à ces chiffres, une approche qualitative est nécessaire sur ces sorties précoces et pour certaines sans qualifications. En outre, la DGER se garde de faire état du recul de niveau de qualification d'élèves qui en l'absence BEPA n'ont pas d'autre perspective que de faire un CAPA.

Les secteurs professionnels ont tous considérablement évolué avec cependant de très fortes différences entre eux. La production et l'aménagement ont connu une augmentation de près de 50 % alors que les services et l'agro-alimentaire ont doublé par rapport à 2009. La place occupée par le secteur des « services » dans l'Enseignement Agricole, interpelle sur la nécessité de raisonner son implantation au-delà du champ ministériel. La décentralisation aux Régions de l'arrêt des cartes scolaires des formations professionnelles contraint désormais à ce travail interministériel.

Les secteurs de la production et de l'aménagement connaissent depuis ces deux dernières années un tassement. Dans cette période d'augmentation démographique, les conjonctures économiques et de crises et de leurs conséquences sur l'installation des jeunes et le marché de l'emploi ne sont pas à écarter.

Comme pour le CAPA, cette réforme a développé considérablement les capacités d'accueil des établissements privés ainsi que leur installation au niveau IV de formation. Elles s'expliquent par la volonté politique de s'être saisie de cette opportunité pour transformer des formations BEPA en 2 ans, seules existantes dans certains de ces établissements, par des formations en 3 ans du baccalauréat professionnel. De plus, les filières du secteur des « service » déjà omniprésentes dans l'enseignement privé agricole, se sont décuplées.

Effectifs par secteur professionnel du Bac Pro Comparaison Public Privé



Stabilité sur les BTS

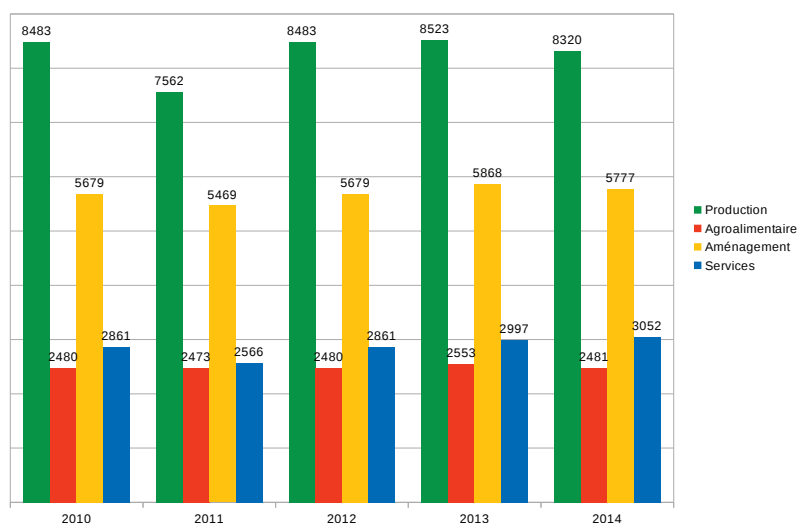
Une stabilité des flux ces cinq dernières années est constatée en BTS. La baisse de bacheliers technologiques à l'entrée en BTS est peu à peu compensée par des étudiants originaires de baccalauréat professionnel.

Les flux dans les BTS de la production ont été très fluctuants avec une variation de près de 11,3 % et près de 1000 élèves sur un maximum de 8523 étudiants en 2013. Seul le BTS « SER » transformé en DATR a progressé très régulièrement.

La répartition entre les secteurs professionnels et entre les composantes (public et privé), contrairement aux niveaux inférieurs de qualification professionnelle, est beaucoup plus homogène. Les secteurs primaire et secondaire occupent une place équivalente et le tertiaire, contrairement à la place occupée dans les niveaux V et IV, demeure dans des limites de 15 %.



**Effectifs par secteur professionnel
secteurs en BTSA**



Les orientations du Snetap pour le 6^e schéma

Ce dossier n'aurait pu être réalisé, jusqu'à une période très récente, sans la pugnacité du Snetap-FSU dans les instances de concertation afin d'obtenir de l'administration des informations distinguant l'enseignement agricole public de l'enseignement agricole privé. Cette concession à notre requête justifiée par la seule nécessité d'apporter les informations spécifiques au service public dans les instances le concernant, entretient l'amalgame d'une gestion indifférenciée entre le public et le privé et bafoue la Constitution. L'article L811-1 du code rural précise : « L'enseignement et la formation professionnelle agricoles publics constituent une composante du service public d'éducation et de formation. (...) Ils sont dispensés dans le respect des principes de laïcité, de liberté de conscience et d'égal accès de tous au service public ». D'ailleurs, en réponse aux inquiétudes exprimées alors par le Snetap-FSU à propos de l'unicité spécifique à l'enseignement agricole de son programme budgétaire, H. Gaymard Ministre de l'Agriculture avait justifié ce choix par la taille modeste de l'enseignement agricole et avait ajouté qu'il ne fallait pas y voir « anguille sous roche ».

Pour le Snetap-FSU, il ne peut y avoir d'ambiguïté, la gestion de l'Enseignement Agricole Public est distincte de l'Enseignement Agricole Privé. Dans ce cadre,

le Snetap-FSU sera force de propositions dans les groupes de travail et dans les instances de concertation pour que les orientations du prochain schéma national des formations établissent cette clarification dans le respect des principes fondant le service public d'éducation. Les analyses portées sur les cycles, voies et secteurs de formation tendent à démontrer que l'égal accès de tous au service public n'est plus une réalité. Dans la région des Pays de la Loire, l'accès aux classes de 4^e et 3^e dans l'Enseignement Agricole Public n'est plus possible. Les filières « Services aux personnes » relèvent d'un quasi monopôle de l'enseignement privé quelque soit la composante -rythme approprié ou temps plein-. Ces situations acquises avec la complicité des majorités qui se sont succédées, ne sont pas acceptables. L'Enseignement Agricole Public avec 37,4 %

des élèves et étudiants du technique est très minoritairement représentés. Cette spécificité de cet enseignement contrarie d'autant plus les fondements de notre République que la tutelle du Ministère de l'Agriculture se sclérose dans cet état de fait. En cette période difficile postérieure aux attentats où chacun interroge l'école sur les valeurs qu'elle doit instruire auprès des jeunes et où le président de la République s'évertue à rappeler que la seule communauté qui vaille, c'est la communauté nationale et républicaine, le service public n'est-il pas le meilleur garant contre ces dispersions communautaires qu'elles soient religieuses, politiques ou philosophiques. Par ce qu'au Snetap-FSU nous en sommes convaincus, ensemble donnons les moyens d'élever l'Enseignement Agricole Public dans une situation d'accueil majoritaire des élèves et étudiants.



Unité nationale oui, mais pour quoi et derrière qui ?

La dramatique actualité a ramené sur le devant de la scène l'unité nationale. Si l'on peut concevoir qu'elle se fasse autour des trois valeurs de la devise de la France (Liberté-Egalité-Fraternité), elle interroge quand on l'invoque sur des sujet plus clivants.

S'en revendiquer pour tenter de faire taire les oppositions parlementaires à un projet de loi qui a pour but principal de casser le code du travail (projet de loi Macron) pose problème.

Que les grands dirigeants des entreprises du CAC 40, réunis à Davos pour débattre de l'augmentation de leurs profits, la portent aux nues fait douter de leur sincérité.

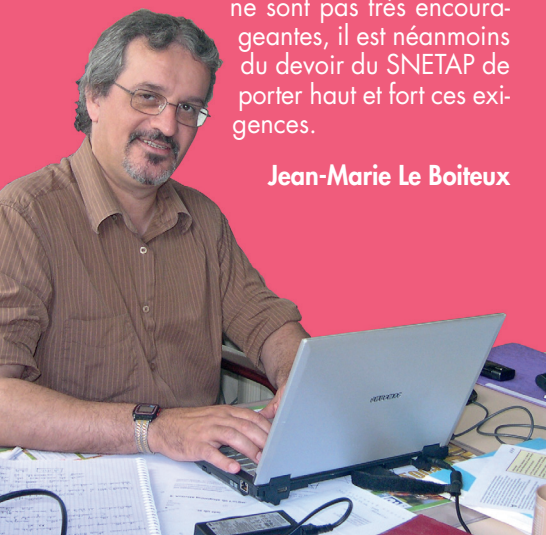
Que des grands chefs d'Etat, dont la démocratie est la dernière des préoccupations lorsqu'ils se trouvent à l'intérieur de leurs propres frontières, aient voulu s'associer à ce grand élan du cœur en a choqué plus d'un à juste titre.

Pour autant, le débat autour des valeurs républicaines et historiques de la France a un côté salutaire. Et il est de la responsabilité de tous, et notamment dans le secteur éducatif, de faire vivre ce débat.

Dans l'enseignement agricole, ce sont les moyens qui lui sont alloués, les missions et la formation de ses personnels et le contenu des programmes enseignés qui doivent être interrogés.

Si les premières réponses de notre Ministre ne sont pas très encourageantes, il est néanmoins du devoir du SNETAP de porter haut et fort ces exigences.

Jean-Marie Le Boiteux



Pourquoi le SNETAP est Charlie



Le mercredi 7 janvier 2015, la rédaction de Charlie Hebdo était décimée par une attaque terroriste des plus barbares. Au-delà du drame humain, la cible choisie par les terroristes interpelle fortement le monde politique et syndical en général et le SNETAP-FSU en particulier.

En effet, avec son impertinence, sa liberté de ton et d'expression, les principales valeurs que porte le journal satirique rejoignent pour la plupart celles que défend le SNETAP.

Le combat de Charlie hebdo pour la laïcité est d'ailleurs la raison de l'assassinat des premières victimes. Le journal a toujours été à la pointe de ce combat, que ce soit lors de la tentative de révision de la loi Falloux, que ce soit contre l'ingérence des religions dans des débats de société (mariage pour tous, avortement, contraception...) ou encore dans l'affaire des caricatures de Mahomet.

Mais Charlie hebdo, c'est aussi la défense des services publics, de leur rôle social et la lutte contre leur marchandisation. Et parmi eux, la défense du service public d'éducation était une de ses priorités. Bernard Maris, professeur d'économie et chroniqueur à Charlie-Hebdo, qui figure parmi les victimes a

d'ailleurs été cité en 2004 dans nos colonnes lorsqu'il écrivait : « L'éducation est quelque chose qui, par définition, par essence pourrait on dire, est hors marché. Le marché ne peut pas comprendre l'acte d'enseigner. Quand tu enseignes, il se passe quelque chose d'extraordinaire : tu donnes quelque chose, et pourtant tu ne perds rien. Tu donnes ton savoir, et tu ne perds pas ton savoir. Il se peut même qu'au contact de l'élève il se soit amélioré. L'économie c'est l'inverse. Ton litre d'essence, c'est pas celui du voisin. Il est à toi. Tu es propriétaire. Si tu l'as, ton voisin ne peut pas l'avoir. L'économie n'existe que par la rareté qui permet de mettre des péages et d'accaparer la rente. L'éducation, au contraire c'est l'abondance. Le savoir peut être accumulé à l'infini. Pas comme les voitures. L'éducation est une atteinte fondamentale au droit de propriété, pierre angulaire du capitalisme ».

Et ce n'est d'ailleurs pas un hasard si Charlie-Hebdo a autorisé à de nombreuses reprises le SNETAP à publier dans notre revue des dessins illustrant l'actualité de nos combats syndicaux (voir reproductions sur cette page).

Pour toutes ces raisons, le SNETAP espère que Charlie surmontera ce drame et continuera et même renforcera la diffusion de ces messages, qui correspondent à nos mandats.

Dans l'éducation, ces événements malheureux doivent servir, pour l'éducation à la citoyenneté des jeunes, de support et d'exemples. La réaction du Ministre de l'Agriculture a été, à ce sujet, non seulement tardive, mais aussi bien timide. Le SNETAP a envoyé une délégation à sa rencontre lors de son déplacement à Angers le 15 janvier à ce sujet. Et la fin de non recevoir du Ministre est des plus inquiétantes quant à sa volonté de mobiliser les personnels sur la grave question des libertés et de la tolérance.

4€ D'AUGMENTATION POUR LES FONCTIONNAIRES

